

**CLEVER
FUEREN**
*Sue
spueren*

**NOUVEAU:
AUSSI POUR
LES VÉLOS
ENFANTS**

À PARTIR DU
01.01.2020

PROLONGATION

PRIME POUR CYCLES NEUFS, VÉLOS ENFANTS COMPRIS

JUSQU'À 300 €

POUR TOUT NOUVEAU VÉLO / PEDELEC25

Conditions d'éligibilité :

- « cycle au sens du Code de la route » : vélo conventionnel (sans pédalage assisté) ou pedelec25 (cycle à pédalage assisté, assistance jusque max. 25 km/h) ;
- prime réservée aux personnes physiques résidant au Grand-Duché ;
- achat du cycle entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2020 (date de la facture acquitée) ;
- prime accordée au propriétaire du vélo / pedelec25 ;
- prime de 25 % du coût HTVA du cycle, sans toutefois dépasser 300 € ;
- une seule aide financière pour un tel véhicule est accordée par personne physique dans un laps de temps de 5 ans ;
- non valable pour tout autre moyen de glisse urbaine (trottinette électrique, hoverboard, solowheel, etc.) ;
- cette prime est cumulable avec d'autres primes.

Plus d'informations et autres conditions sur
www.clever-fueren.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable